

Signature du contrat de territoire Eau & Climat pour le Cotentin

Dossier de- /> la rédaction de H2o
December 2019

Jean-Louis Valentin, président de la Communauté d'agglomération du Cotentin, et Frédéric Chauvel, directeur territorial des Bocages Normands de l'agence de l'eau Seine-Normandie ont signé un contrat Eau & Climat. La Communauté d'agglomération du Cotentin, qui porte le contrat pour 6 autres structures co-signataires et l'agence de l'eau, s'engagent donc pour les 3 prochaines années à mener un programme d'actions ciblées en faveur de la reconquête du "bon état" des ressources en eau, de la préservation de la biodiversité, et techniques pour l'adaptation au changement climatique du territoire de l'agglomération du Cotentin. "Le bon état reste à atteindre pour 23 des 49 masses d'eau du territoire. La qualité de ces cours d'eau est très souvent altérée par des phénomènes d'érosion-ruissellement ou des rejets issus d'assainissement collectif. Nous avons 3 ans pour accélérer les efforts déjà initiés par les acteurs du territoire", explique Frédéric Chauvel. En raison du faible potentiel des ressources en eaux souterraines, les eaux du bassin de la Divette constituent une ressource indispensable pour l'alimentation en eau potable, qu'il convient de préserver. La partie nord de l'agglomération est d'ailleurs identifiée en équilibre fragile dans l'état des lieux 2019. En particulier, en cas de fortes pluies, le ruissellement des pollutions diffuses, contamine les cours d'eau. Ce phénomène est amplifié par la suppression des talus et des haies. Pour atteindre le bon état des cours d'eau du territoire, la restauration du bocage apparaît donc comme une priorité. Pour le littoral, la forte imbrication entre environnement et développement économique : vocation conchylicole de Barfleur-Saint-Vaast et touristique de la côte ouest (Portbail-Barneville-Carteret) font de la réduction microbienne, un enjeu primordial. Ont été inscrites au présent contrat, des actions d'amélioration des systèmes d'assainissement collectifs, de mise en conformité des branchements et de réhabilitation des réseaux d'eaux usées. L'implication des particuliers, résidant sur la bande côtière, pour la mise aux normes de leur équipement d'assainissement non collectif est tout aussi déterminante. Pour être efficace, le contrat prévoit la réhabilitation d'au moins 230 assainissements non collectifs sur les trois prochaines années. Enfin, la protection des zones humides dans la zone des marais arrière littoraux de la côte est/nord-est est stratégique pour s'adapter au changement climatique et reconquérir la biodiversité. Pour répondre à ces enjeux, le contrat prévoit également la suppression d'un minimum de obstacles pour restaurer la continuité écologique des fleuves côtiers. Les mesures prévues au contrat, d'un montant global de 15 millions d'euros, sont financées par des subventions de l'agence de l'eau estimées à 9 millions d'euros. Elles s'inscrivent dans la mise en œuvre opérationnelle des objectifs des Assises de l'eau du ministère de la Transition écologique et solidaire et le présent contrat constitue le "volet eau" du contrat de transition écologique également signé ce jour.

La communauté d'agglomération du Cotentin est née, en 2017, de la fusion de 9 communautés de communes et 2 communes nouvelles. Son périmètre est particulièrement intégrant des bassins hydrographiques du territoire : 49 masses d'eau y sont incluses.

Communauté d'agglomération du Cotentin - Agence de l'eau Seine-Normandie